



## REGLEMENTATION GENERALE 2019-2020 COMPETITIONS AURA

Cette réglementation vient en complément des Réglementations Fédérales.

Elle pour but de préciser les modalités pratiques d'organisation sur les compétitions inter-départementales et régionales, voire inter-régionales sur notre territoire.

Le gestionnaire des compétitions sur les compétitions inter-départementales et régionales est le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique.

**Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique**

10, avenue Viviani 69200 VENISSIEUX | 04 78 00 88 85 | [contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr](mailto:contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr)

[auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr](http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr)

# PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

## ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPETITION

---

- Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une compétition inter-départementale ou régionale sont automatiquement engagés (si dans les quotas de qualification), à l'exception de certaines catégories à engagement direct (par exemple GAc/TR/TU) pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- Attention : respecter les « Règles de Montées/Descentes » et les « Règles de Changements » des réglementations fédérales.
- Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
  - **Forfait déclaré avant la date de forclusion** : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende
  - **Forfait justifié après la date de forclusion** : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...)
  - **Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié** : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur.

## ORDRES DE PASSAGE

---

Concernant les compétitions inter-départementales et régionales, les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions seront les suivants :

- **En GAM/GAF :**
  - Voir réglementation dans les Brochures Techniques CAURAG spécifiques GAM/GAF
  - Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple regroupement des gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur). Celles-ci doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage (email à adresser au [Responsable Compétitions](#)).
- **En AER / GAC / GR / TEAM/ TR / TU :**
  - Pour toutes les compétitions inter-départementales et régionales, la répartition des gymnastes est effectuée par tirage au sort en utilisant OrdoGym ou FFGComp.

## QUOTAS ET GESTION DES QUALIFICATIONS

---

Les quotas de qualification sont définis après la réalisation des engagements nominatifs.

Les ordres de passage inter-départementaux et régionaux devront se caler sur les horaires maximum suivants :

- **Samedi** : de 9h à 21h
- **Dimanche** : de 9h à 18h

### ENGAGEMENTS

---

- Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr).  
Pour chaque niveau de compétition les engagements seront ouverts sur Engagym pendant :
  - GR : une semaine après la date (unique) des championnats Départementaux
  - GA : une semaine après la date du dernier championnat Départemental
  - GAC : TF : 15 jours après la date du dernier championnat Départemental / Nat&Elite : fenêtre définie par la Fédération pour les sélectives
  - TEAM : pour la Région, alignement sur les dates de l'IR
  - TR/TU : Fenêtre définie par la Fédération pour les sélectives
  - AER : pour la Région, 15 jours d'ouverture

**Les clubs disposeront de ce délai pour bien vérifier et confirmer la participation de leurs gymnastes. Ensuite les ordres de passages seront figés. Une fois passées les dates de forclusion, nous n'accepterons plus aucun engagement.**

- **Attention**, pour les licenciés qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi que dans certaines catégories du niveau de pratique Elite (voir règlement technique 2019-2020 par discipline), la réglementation impose la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an à la date de l'engagement pour tous les gymnastes concernés.

Ce certificat doit être récupéré par le club et enregistré sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.

- Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- Une date limite régionale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs. Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : de niveau départemental ou inter-départemental ou régional en fonction des catégories et des disciplines, ou à chaque compétition si format sélective. (voir tableau Date Butoir Engagements en dernière page)

### DECLARATION DES MODIFICATIONS DE COMPOSITION D'EQUIPE

---

- Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le lundi pour une compétition débutant le samedi), les modifications sont à réaliser via l'interface EngaGym à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr). Seules les modifications conformes à la réglementation et validées par le gestionnaire de compétition sont prises en compte.
- A moins de 5 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. La déclaration de modification et la transmission du justificatif doit se faire via le [Responsable Compétitions](#).

## MUSIQUE

---

- Pour toutes les compétitions, les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr)
- Néanmoins, les clubs devront se rendre sur les compétitions avec une clé USB sur laquelle figure les musiques en format MP3 des gymnastes engagé(e)s. **Merci de bien vouloir nommer les fichiers musicaux avec NOM, Prénom, CLUB.**

## DOSSIER DE COMPETITION

---

- Quel que soit le niveau de compétition, il est de la responsabilité des clubs de se procurer les informations sur les compétitions.
- Pour les compétitions inter-départementales, régionales, voire inter-régionales (si la compétition a lieu sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes), les informations sont disponibles sur la page Internet dédiée à l'événement (site [auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr](http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr) puis onglet « Evénements » en haut).
- Les informations sont réparties entre les différents onglets, les généralités dans « Informations pratiques » (accès, billetterie, stationnement...) et les autres documents dans l'onglet « Informations sportives » (dossier technique, planning prévisionnel, ordres de passages, composition du jury...).

## PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

---

- La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des engagements. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, avant la date de forclusion spécifique à chaque compétition.
- Pour les compétitions inter-départementales ou régionales, le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique se réserve le droit d'interdire à une association :
  - La participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagements ne sont pas réglés.
  - L'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

## MODALITES DE PAIEMENT POUR LES COMPETITIONS INTER-DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

---



- **1ère possibilité - par virement bancaire** via votre banque.  
Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.

- **Coordonnées bancaires Comité Auvergne-Rhône-Alpes :**

Banque :	CREDIT MUTUEL
Numéro de compte :	00020284101
Clé :	19
IBAN étranger :	FR76 1027 8073 6000 0202 8410 119
BIC :	CMCIFR2A
Domiciliation :	CCM LYON ETATS UNIS

- 2ème possibilité - par carte bancaire : **NOUVEAU, méthode simple > directement via EngaGym**

# EngaGym : paiement par CB

  **Bienvenue dans EngaGym**  
version 2.6.0 Déconnexion

## Facturation

### LIBELLE EVENEMENT

Type de catégorie	Catégorie	Individuels	Equipes	Ensembles / groupes	Equipes multi-format	Tarif	Somme due
Libellé catégorie 1	Libellé évènement	4				50	200.00
Libellé catégorie 2	Libellé évènement		2			60	120.00
Libellé catégorie 3	Libellé évènement	5				50	250.00

**Total : 570,00 €**



### CHOIX DU MOYEN DE PAIEMENT

Chèque       Virement interbancaire       Carte bancaire

# Interface de paiement par CB

Saisir les informations de votre paiement (numéro de carte, date d'expiration et cryptogramme visuel)


## Ecran de gestion des droits d'engagement

  **Bienvenue dans EngaGym**  
version 2.6.0 Déconnexion

**Facturation**

Critères de sélection  
Etat paiements

**LIBELLE EVENEMENT** RELANCER LES IMPAYES

<input type="checkbox"/>	Num Aff	Nom du club	Ville du club	Type règlement	Etabli.	Tireur	Ref	Date eng	Somme due	Somme acquittée	Der relance	Nb rel.
<input type="checkbox"/>	12345.001	Libellé club 1	ROUEN	chèque	Crédit mutu	NOM Prénom	12365	08/05/2019	30.00€	30.00		
<input type="checkbox"/>	65478.001	Libellé club 2	PARIS	virement interl	Crédit Agric	NOM Prénom	98745	04/05/2019	50.00€	50.00		
<input type="checkbox"/>	32165.001	Libellé club 3	LE HAVRE	 CB	BNP	NOM Prénom	97512	15/05/2019	20.00€	20.00		

## DROITS D'ENGAGEMENT

<b>Compétition à Finalité Régionale</b> (Elite / Performance / Fédéral)	<b>Inter-Dép.</b>	<b>Région</b>	<b>Compétition à Finalité Nationale</b> (Elite / Performance / Fédéral)	<b>Inter-Dép.</b>	<b>Région</b>
Individuel	10 €	18 €	Individuel	17 €	22 €
Formation de 2 à 4 Synchro, duo, trio, quatuor	12 €	22 €	Formation de 2 à 4 Synchro, duo, trio, quatuor	22 €	27 €
Equipe/Ensemble et groupe de 5 et plus	12 €	22 €	Equipe/Ensemble et groupe de 5 et plus	32 €	37 €

*Pour les compétitions inter-régionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, voir les divers Règlements Techniques Nationaux.*

## DATES BUTOIR ENGAGEMENTS

Discipline	Catégories	Date Butoir nominatifs Fixées par le CAURAG	Niveau inscription
<b>GAM</b>	<b>Individuels Perf Nat (sauf NA 10ans) Individuels Perf NA 10ans, Perf Région et Fédéral A Equipe Perf (sauf NA 12+), Perf Rég &amp; Fédéral A Equipe NA 12+</b>	01/12/2019	Inter-départemental
		01/12/2019	Départemental
		01/12/2019	Départemental
		01/12/2019	Inter-départemental ou Régional
	<b>Equipe Fédéral B</b>	01/03/2020	Départemental
<b>GAF</b>	<b>Individuels Perf Nat*, Perf Région, Féd A &amp; Féd A1 Equipe Perf Nat (sauf NA 12+) &amp; Fédéral A Equipe NA 12+</b>	01/12/2019	Départemental
		01/12/2019	Départemental
		01/12/2019	Inter-départemental ou Régional
	<b>Equipe Perf Régional 8/9 + Féd A1 &amp; Fédéral B</b>	01/03/2020	Départemental
<b>AER</b>	<b>Performance / Fédéral / Régional</b>	08/12/2019	Interdépartemental
<b>GR</b>	<b>Individuel Ensemble Perf / TF / TR Equipe (sauf Equipe Nat 1 &amp; 2) CF 2 &amp; 3 &amp; 4</b>	01/10/2019	Départemental
		08/12/2019	Départemental
		08/12/2019	Inter-départemental <b>et</b> Régional
		08/12/2019	Régional
<b>GAC</b>	<b>Trophée Féd  Performance / Elite</b>	26/01/2019	Inter-départemental
		Prévi : 13/01 au 9/02 Nominatif: 10/02au01/03	Sélective IR SUD-EST
<b>TEAM</b>	<b>Performance / Fédéral</b>	08/12/2019	Inter-départemental
<b>TR- TU</b>	<b>Elite / Performance / Fédérale</b>	Prévi : 05/12 au 5/01 Nominatif: 06/01au19/01	Sélective 1 AURA
		Prévi : 13/01 au 9/02 Nominatif: 10/02au01/03	Sélective 2 AURA / SUD-EST

(\*voir Particularité Gym Perf GAF Indiv en Finalité Nationale en 2019 – retour 01/12/2019)